



SERVICE COMPTABILITÉ

**N.REF : JJG/CB**

**DC N° 16.153**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs  
pour le Centre de Découverte Sportif***  
==°°°°°==

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°15.193 en date du 07 avril 2015 concernant la fixation des tarifs pour les Centres Sportifs, rendue exécutoire le 16 avril 2015,

**DECIDE**

- de fixer les tarifs pour le Centre de Découverte Sportif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
<b>« Centre de Découverte Sportive » (6 – 12 ans) et « Acti Sport » (11 – 16 ans)</b>		
• La semaine	49,50 €	51,00 €
• La semaine supplémentaire	24,50 €	25,50 €
• Le mois (4 semaines)	112,00 €	115,50 €
• Les 2 semaines	73,50 €	75,50 €
<b>« Les Royanturiers » (4 – 6 ans)</b>		
• Adhésion annuel		75,50 €
• Adhésion en cours d'année		51,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 fonction 422 du Budget Communal.

**Fait à ROYAN, le 31 mars 2016**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 avril 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO